



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**



Séance du 09 Juillet 2014

17 - ADMINISTRATION

17.1 - Prise en acte des nouveaux représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC TISSEO

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Par délibération n° D.2009.12.14.24.1 en date du 14 décembre 2009, le Comité Syndical du SMTC décidait de la création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial aux fins d'exploitation du service public des transports urbains de personnes.

Les statuts de cet Etablissement Public, adoptés en vertu de la délibération précitée, prévoient en leur article 4 « Conseil d'Administration », premier alinéa, que « la Régie est administrée par un Conseil d'Administration de 15 membres dont la composition est arrêtée par l'Assemblée délibérante de l'Autorité Organisatrice sur proposition de son Président. »

L'article 4.1 « Composition du Conseil d'Administration », stipule que :

« Sont désignés par l'Assemblée Délibérante de l'Autorité Organisatrice :

- 13 représentants nommés parmi ses membres,
- 2 représentants du personnel.

[...] ».

Concernant les représentants du personnel, l'article 4.2 « Mandat des Administrateurs : début, fin et renouvellement de mandat », alinéa 2, précise que :

« Ledit mandat peut être renouvelé [...] par délibération après prise en compte [...] du résultat des élections professionnelles pour les postes dévolus aux représentants du personnel. »

Suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées le jeudi 15 mai 2014, au sein de l'EPIC TISSEO :

- Monsieur Frank DELPERIER ;
- Et
- Monsieur Jordan DESCOURTIS,

ont été élus représentants du personnel au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC par les membres du Comité d'Entreprise, le vendredi 23 mai 2014.

Conformément aux dispositions précitées, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la nomination de Monsieur Frank DELPERIER et de Monsieur Jordan DESCOURTIS en lieu et place de Monsieur Jean-Marc LLORET et Monsieur Pascal PARDES aux postes d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC, en tant que représentants du personnel.

* *
*

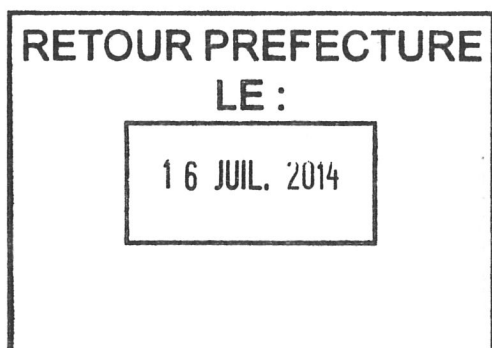
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la nomination de Monsieur Frank DELPERIER et de Monsieur Jordan DESCOURTIS en lieu et place de Monsieur Jean-Marc LLORET et Monsieur Pascal PARDES aux postes d'Administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC ;

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES